



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/09

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11
Président : Bernard CHATAIN
Secrétaire de séance : M LOGEZ
Membres présents physiquement à la séance : 6
Membre présent en visioconférence : 0
Membres titulaires : 5
Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,
Membres suppléants : 1
Monsieur STANIS,
Membres absents excusés : 6
Madame BERGER,
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN
Pouvoir :

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Election Secrétaire de séance

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Monsieur LOGEZ se porte volontaire

Considérant les candidatures,

Monsieur le Président procède à l'élection

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

- ◆ **ÉLIT** à main levée Monsieur LOGEZ comme secrétaire de séance

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 7/04/23

Affiché le 7/04/23

Le secrétaire de séance,

Frédéric LOGEZ

Le Président,

Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/10

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Validation PV séance du
20 février 2023

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le projet soumis à l'assemblée du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 20 février 2023,

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 20 février 2023.

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 07/04/23
Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,

Frédéric LOGEZ

Le Président,

Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/11

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Compte de gestion budget
principal assainissement – et
annexes eaux pluviales et
assainissement non collectif
2022

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,

Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

OUI le rapport de présentation des budgets primitifs et supplémentaires Assainissement, Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget principal Assainissement et Annexes Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- ◆ **DECLARE** que le compte de gestion relatif au budget principal Assainissement et aux budgets Annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif 2022, résumés ci-dessous, dressés par Mme le Receveur pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

1) Résultats Budget principal Eaux Usées 2022

a) Résultats de l'exercice 2022 EU

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	617 350,19	G	728 134,53	G-A	110 784,34
	Section d'investissement	B	627 055,24	H	647 731,90	H-B	20 676,66

b) Résultats de clôture 2022 EU

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Usées						
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022	C/1068(*)	
investissement	385 722,75		20 676,66	406 399,41		100 000,00
fonctionnement	405 044,48	350 000,00	110 784,34	165 828,82		

2) Résultats Budget Annexe Eaux Pluviales 2022

a) Résultats de l'exercice 2022 EP

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	38 419,64	G	79 584,14	G-A	41 164,50
	Section d'investissement	B	109 955,50	H	65 710,00	H-B	-44 245,50

b) Résultats de clôture 2022 EP

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Pluviales						
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant N (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022	C/1068(*)	
investissement	37 497,13		- 44 245,50	- 6 748,37		30 000,00
fonctionnement	43 620,31	40 000,00	41 164,50	44 784,81		

3) Résultats Budget Annexe Assainissement Non collectif 2022.

a) Résultats de l'exercice 2022 SPANC

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 471,31	G 32 857,13	G-A 15 385,82
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

b) Résultats de clôture 2022 SPANC

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET SPANC					
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022	C/1068(*)
investissement			-	-	
fonctionnement	54 700,84		15 385,82	70 086,66	

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 7/04/23
Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,
Frédéric LOGEZ

Le Président,
Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/12

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Vote compte administratif
budget principal
assainissement et annexes
eaux pluviales et
assainissement non collectif
2022

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

VU la désignation de Madame GIRAUD SAUVEUR aux fins de. Présider la séance du vote du Compte administratif établi par M CHATAIN, Président du SIAHVG.

CONSIDERANT la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 qui vous a été soumis, préalablement, à votre approbation au cours de cette même séance.

CONSIDERANT que les opérations ont été faites régulièrement ;

VU le compte de gestion 2022 ;

VU le compte administratif 2022

OUÏ l'exposé de Madame la Présidente de séance,

CONSTATANT le départ de M CHATAIN, Président du SIAHVG,

CONSIDERANT l'exactitude des opérations

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

- ◆ **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ◆ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- ◆ **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

1) Résultats Budget principal Eaux Usées 2022

a) Résultats de l'exercice 2022 EU

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	617 350,19	G	728 134,53	G-A	110 784,34
	Section d'investissement	B	627 055,24	H	647 731,90	H-B	20 676,66

b) Résultats de clôture 2022 EU

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Usées						
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022	C/1068(*)	
investissement	385 722,75		20 676,66	406 399,41	100 000,00	
fonctionnement	405 044,48	350 000,00	110 784,34	165 828,82		

2) Résultats Budget Annexe Eaux Pluviales 2022

a) Résultats de l'exercice 2022 EP

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	38 419,64	G	79 584,14	G-A	41 164,50
	Section d'investissement	B	109 955,50	H	65 710,00	H-B	-44 245,50

b) Résultats de clôture 2022 EP

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Pluviales						
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant N (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022	C/1068(*)	
investissement	37 497,13		- 44 245,50	- 6 748,37	30 000,00	
fonctionnement	43 620,31	40 000,00	41 164,50	44 784,81		

3) Résultats Budget Annexe Assainissement Non collectif 2022.

a) Résultats de l'exercice 2022 SPANC

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 17 471,31	G 32 857,13	G-A 15 385,82
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

b) Résultats de clôture 2022 SPANC

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET SPANC					
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022	C/1068(*)
investissement			-	-	
fonctionnement	54 700,84		15 385,82	70 086,66	

Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 07/04/23
Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,
Frédéric LOGEZ

Le Président,
Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/13

Communes de :
Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Affectation des résultats 2022
du budget principal
assainissement Eaux usées et
du Budget Annexe Eaux
Pluviales et Assainissement
Non Collectif

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,

Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

CONSIDERANT que les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte administratif,

CONSIDERANT la délibération n° 2023/11 votée le 3 avril 2023 adoptant le Compte administratif 2022,

STATUANT sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022

OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

◆ **AFFECTE les résultats du Budget Principal Eaux usées de la manière suivante :**

Au titre du Budget Principal Eaux Usées, pour l'année 2022 :

- La section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de **165 828,82€**,
- La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de **406 399,41€**.
- Pour rappel le solde des restes à réaliser 2022 en investissement est déficitaire pour un montant de **85 072,20 €** (repris au BP 2023),
- La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Aussi, le Comité Syndical décide d'affecter **la somme de 100 000 € au compte 1068 au BS 2023**, au titre des excédents capitalisés afin de financer les investissements de l'exercice 2023 et de réduire ainsi le besoin de financement inscrit au BP 2023 pour un montant de 614 844,98€ et de reporter en fonctionnement sur le BS 2023 la somme de 65 828,82€

◆ **AFFECTE les résultats du Budget Annexe Eaux Pluviales de la manière suivante :**

Considérant les résultats de clôture du budget annexe 2022 EP,

Considérant les règles juridiques d'affectation,

- La section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de **44 784.81€**,
- La section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de **6 748.37€**,
- Pour rappel, le solde des restes à réaliser 2022 en investissement est déficitaire pour un montant de **7 492,40 €** (repris au BP 2023).
- La section d'investissement présente donc un besoin de financement de **6 748,37€**,

Aussi, le Comité Syndical décide d'affecter la somme de **30 000€ au compte 1068 au BS 2023**, afin de couvrir le besoin de financement et de financer les investissements de l'exercice 2023 et de reporter le déficit de 6 748 ,37 en dépenses d'investissement au titre de la reprise du déficit 2022 et de reporter en recettes de fonctionnement sur le BS 2023 la somme de **14 784,81€**

◆ **AFFECTE les résultats du Budget Annexe Assainissement Non Collectif de la manière suivante :**

Considérant les résultats de clôture du budget annexe 2022 ANC,

Considérant les règles juridiques d'affectation,

- La section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de **70 086,66€**

Le Budget annexe SPANC ne comportant pas de dépenses d'investissements.

Aussi, le Comité Syndical décide d'affecter la somme de **70 086,66 euros** en recettes de section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

*Et ont signé au registre tous les membres présents
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Transmis en préfecture le 07/04/23
Affiché le 07/04/23*

Le secrétaire de séance,

Frédéric LOGEZ



Le Président,

Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/14

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Budget supplémentaire
assainissement eaux usées,
annexes eaux pluviales et
assainissement non collectif
2023

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,

Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022/44 en date du 22 décembre 2022 validant le débat d'Orientation Budgétaire 2023,

VU l'avis favorable de la commission finances du jeudi 13 décembre 2022,

VU la délibération n° 2023/08 adoptant le budget primitif eaux usées, et les budgets annexes eaux pluviales et Assainissement Non Collectif en date du 20 février 2023,

VU la délibération n° 2023/11 adoptant le Compte de gestion 2022, eaux usées, et les budgets annexes eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,

VU la délibération n° 2023/12 adoptant le Compte administratif 2022, eaux usées, et les budgets annexes eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,

VU la délibération n° 2023/13 adoptant l'affectation des résultats 2022, eaux usées, et les budgets annexes eaux pluviales et Assainissement Non Collectif

OUI l'exposé du rapporteur qui explique que le budget supplémentaire assainissement eaux usées, eaux pluviales et assainissement non collectif s'équilibre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes comme suit :

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

- ◆ VOTE chapitre par chapitre, opération par opération, le budget supplémentaire eaux usées 2023, tel que présenté en annexe,

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
F O N C T I O N N E M E N T	23	65 828,82	002	65 828,82
	Total BS	65 828,82	Total BS	65 828,82
	Total BP primitif	770 796,14	Total BP	770 796,14
	Total de la Section de Fonctionnement BP+BS	836 624,96	Total de la Section de fonctionnement BP+BS	836 624,96

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
I N V E S T I S S E M E N T	1320 Hameau Julin - 2315 Travaux	10 000	001 021	406 399,41 65 828,82
	1723 Séparatif Bouchard 2315 Travaux	50 000	1641	-497 228,23
	2021 Reprise réseau Rampeau 2315 Travaux	15 000	1068	100 000,00
	Total BS	75 000	Total BS	75 000,00
	Total BP	963 178,77	Total BP	963 178,77
	Total de la Section d'investissement BP+BS	1 038 178,77	Total de la Section d'investissement BP+BS	1 038 178,77

- ◆ VOTE chapitre par chapitre, opération par opération, le budget supplémentaire annexe eaux pluviales 2023, tel que présenté en annexe,

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
F O N C T I O N N E M E N T	023	4 387,06	002	14 784,81
	66	10 397,75		
	Total BS	14 784,81	Total BS	14 784,81
	Total BP primitif	101 075,55	Total BP	101 075,55
	Total de la Section de Fonctionnement BP+BS	115 860,36	Total de la Section de fonctionnement BP+BS	115 860,36

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
I N V E S T I S S E M E N T	001-Déficit reporté	6 748,37	021	4 387,06
			16	-87 638,69
	1723 Séparatif Bouchard 2315 Travaux	-50 000	1068	30 000,00
	2021 Reprise réseau Rampeau 2315 Travaux	-15 000		
	16- Emprunt et dette	5 000		
	Total BS	-53 251,63	Total BS	-53 251,63
	Total BP	384 098,28	Total BP	384 098,28
Total de la Section d'investissement BP+BS	330 846,65	Total de la Section d'investissement BP+BS	330 846,65	

- ◆ **VOTE** chapitre par chapitre, opération par opération, le budget supplémentaire annexe assainissement non collectif 2023, tel que présenté en annexe,

F O N C T I O N N E M E N T	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
	011	70 086,66	002	70 086,66
	Total BS	70 086,66	Total BS	70 086,66
	Total BP primitif	45 810,00	Total BP	45 810,00
	Total de la Section de Fonctionnement BP+BS	115 896,66	Total de la Section de Fonctionnement BP+BS	115 896,66

- ◆ **CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Et ont signé au registre tous les membres présents
 Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Transmis en préfecture le 07/04/23
 Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,
 Frédéric LOGEZ

Le Président,
 Bernard CHATAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°2023/15

Communes de :

Messimy
Rontalon
Soucieu en Jarrest
Thurins

Objet :

Autorisation de lancer la
procédure d'approbation du
zonage d'assainissement eaux
usées de la commune de
THURINS

Séance publique du : 03 avril 2023 à 19h15

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Président : Bernard CHATAIN

Secrétaire de séance : M LOGEZ

Membres présents physiquement à la séance : 6

Membre présent en visioconférence : 0

Membres titulaires : 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

Membres suppléants : 1

Monsieur STANIS,

Membres absents excusés : 6

Madame BERGER,
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,
SERVANIN

Pouvoir :

VU le projet de zonage d'assainissement des eaux usées,

VU la notice explicative,

Monsieur le Président rappelle l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la compétence du SIAHVG pour délimiter après enquête publique les zones d'assainissement eaux usées collectif et non collectif.

Il précise que le zonage d'assainissement se contente d'identifier la vocation de différentes zones du territoire en matière d'assainissement. Il ne s'agit pas d'un document de programmation des travaux. Il ne crée pas de droit acquis pour les tiers et ne fige pas une situation en matière d'assainissement eaux usées.

Monsieur le Président présente le projet de zonage d'assainissement eaux usées et la notice justifiant le zonage. Monsieur le Président rappelle l'arrêt du PLU de la commune de Thurins.

Ainsi, il est demandé au comité Syndical de valider le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté et d'autoriser M. le Président à le soumettre à enquête publique.

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **APPROUVE** le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté, devant être soumis à enquête publique ;
- ◆ **DECIDE** d'autoriser le Président à procéder au lancement de la procédure d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de THURINS ;
- ◆ **DECIDE** d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure d'approbation du zonage d'assainissement eaux usées ;
- ◆ **DIT** que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Et ont signé au registre tous les membres présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Transmis en préfecture le 07/04/23

Affiché le 07/04/23

Le secrétaire de séance,

Frédéric LOGEZ

Accusé de réception en préfecture
069-256901489-20230403-2023_15-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Le Président,

Bernard CHATAIN

